

# Grue Auxiliaire de Chargement de Véhicule – R390

## Objectifs pédagogiques :

Permettre au conducteur de GACV d'actualiser et de parfaire ses connaissances théoriques en matière de sécurité et de réglementation. Permettre au conducteur de GACV de consolider sa pratique professionnelle dans le respect des règles de sécurité. Préparer éventuellement le conducteur au passage des épreuves théoriques et pratiques du CACES® conduite de GACV suivant la R390.

## Programme Formation Théorique

### I - REGLEMENTATION

- ✗ Bases de la réglementation concernant le constructeur, l'utilisateur, la recommandation R 390 ;
- ✗ Les documents à présenter lors des contrôles ;
- ✗ Le rôle des différents organismes de contrôle et de prévention ;
- ✗ Le rôle des intervenants sur le lieu de travail ;
- ✗ Prévenir les situations de travail qui présentent un danger grave et imminent pour le conducteur et/ou des tiers (droit de retrait).

### II - TECHNOLOGIE

Technologie et stabilité des grues auxiliaires

- ✗ Les caractéristiques principales et les principaux composants des grues auxiliaires ;
- ✗ Les différents mécanismes, leurs caractéristiques, leur rôle ;
- ✗ Les conditions de stabilité d'un appareil en porte-à-faux et savoir appliquer à la grue auxiliaire ces conditions de stabilité ;
- ✗ Les documents et plaques signalétiques des grues auxiliaires ;
- ✗ Interpréter les courbes de charge fournies par le constructeur ;

### MODALITES

#### Public concerné :

Personnes appelées à conduire les GACV.

#### Pré requis :

Aptitude médicale à la conduite de GACV. Avoir 18 ans.

#### Durée de la formation

Personnel possédant une expérience de la fonction

- 1 jour de formation théorique soit 7 heures
- 1 jour de formation pratique soit 7 heures
- 1 jour de présentation aux tests CACES® soit 7 heures.

#### Recyclage (tous les 5 ans) :

2 jours

#### Nombre de candidats :

Groupe de 6 personnes maximum.

#### Moyens pédagogiques :

Formateur GACV. Tableau. Vidéo projecteur.  
Testeur CACES®

**Lieu de la formation :** Dans votre entreprise ou en centre de formation

#### Validation de la formation :

Une attestation de formation.  
CACES® pour les participants ayant réussi les épreuves théoriques et pratiques.

Les principaux modes de commandes et d'équipements des grues. Les risques liés à leur utilisation

- ✗ Les différents modes de commande des grues et les équipements de prise de charge ;
- ✗ Les principaux risques et leurs causes.
- ✗ Notions élémentaires de physique
- ✗ Notions d'évaluation des charges ;
- ✗ Les conditions d'équilibre d'un corps (centre de gravité, moment).

### III – SECURITE ET MANIABILITE

Conduite sur la voie publique et dans l'entreprise

- ✗ Signalisation du code de la route relative à l'utilisation du porteur équipé de grue auxiliaire ;
- ✗ Plan de circulation de l'entreprise, du chantier ;
- ✗ Consignes propres à l'entreprise ou a chantier ;
- ✗ Règles de signalisation de chantier temporaire.

Les équipements d'aide à la conduite, apprécier leur limite d'efficacité, comprendre leur fonctionnement, notamment le limiteur de capacité.

- ✗ Positionnement de la grue auxiliaire
- ✗ Adéquation entre performances et caractéristiques de la grue avec le travail à exécuter ;
- ✗ Les règles relatives à l'implantation normale du véhicule (tâches à effectuer, environnement) ;
- ✗ Signaler le véhicule et la zone de travail.
- ✗ Exploitation de la grue auxiliaire
- ✗ Les principes d'élingage ;
- ✗ Les gestes de commandement
- ✗ Vérifications et entretien d'usage
- ✗ Les vérifications, la levée des réserves ;
- ✗ Les opérations et vérifications de prise de poste et de fin de poste ;
- ✗ La maintenance de premier niveau : niveaux d'huile, graissage...
- ✗ Compte rendu des anomalies, le carnet de bord.

Option télécommande

- ✗ Les différents types de télécommande et leurs conditions d'utilisation ;
- ✗ Les risques liés à l'utilisation de la télécommande (déplacement, manipulation) ;
- ✗ Vérification des équipements de transmission

## Programme Formation Pratique

### I - REGLEMENTATION

Conduite sur la voie publique et dans l'entreprise : Respecter les exigences :

- ✗ De la signalisation du code de la route relative à l'utilisation du porteur équipé de grue auxiliaire ;
- ✗ Du plan de circulation de l'entreprise, du chantier.
- ✗ Des consignes propres à l'entreprise ou au chantier ;
- ✗ Des règles de signalisation de chantier temporaire.

## II - TECHNOLOGIE

Positionnement de la grue auxiliaire :

- ✘ Vérifier que les performances et les caractéristiques de la grue auxiliaire sont compatibles avec le travail à exécuter : charge à lever, portée, hauteur, sol.. (examen d'adéquation) ;
- ✘ Maîtriser les règles relatives à l'implantation normale du véhicule (tâche à effectuer, environnement) ;
- ✘ Signaler le véhicule et, le cas échéant, baliser la zone surplombée pour éviter l'accès de tiers aux zones dangereuses.

## III – SECURITE ET MANIABILITE

Exploitation de la grue auxiliaire : Etre capable de :

- ✘ Vérifier l'adéquation de la grue auxiliaire à la manutention envisagée ;
- ✘ Respecter les tableaux de levage pour la manutention des charges ;
- ✘ Justifier le refus de l'exécution des opérations interdites ou dangereuses ;
- ✘ Mettre la grue en position travail (sortie et calage des stabilisateurs) ;
- ✘ Elinguer les charges (choix des élingues, des palonniers et autres appareils de levage, mode d'élingage) ;
- ✘ Utiliser différents dispositifs porte-charge : lève-palettes, grappins, crochets...
- ✘ Comprendre les gestes de commandements ;
- ✘ Exécuter tous les mouvements que peut effectuer la grue auxiliaire munie éventuellement de ses équipements spécifiques ;
- ✘ Réagir en cas d'anomalies ou d'incident, notamment lors du déclenchement du limiteur de capacité ;
- ✘ Réaliser les opérations de prise et de fin de poste ;
- ✘ Mettre la grue auxiliaire en position transport.

Vérifications et entretien d'usage : Etre capable de :

- ✘ S'assurer que la vérification semestrielle a été effectuée, que les éventuelles réserves sont levées ;
- ✘ Réaliser des opérations et vérifications de prise de poste et de fin de poste ;
- ✘ Réaliser la maintenance de premier niveau qui est de son ressort : niveaux, graissage...
- ✘ Rendre compte à sa hiérarchie des anomalies et des difficultés rencontrées et tenir à jour le carnet de bord.

Option télécommande : Etre capable de :

- ✘ Vérifier les équipements de transmission ;
- ✘ Se positionner hors de la zone de risque par rapport au véhicule, à la charge et à l'environnement ;
- ✘ Exécuter tous les mouvements que peut effectuer la grue auxiliaire munie éventuellement de ses équipements spécifiques.

## IV- TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES